

Révision du PLUi d'Angers Loire Métropole : Les résultats de trois mois d'enquête publique (octobre-décembre 2020) et les projets qui interrogent les citoyens

Sigrid Giffon

▶ **To cite this version:**

Sigrid Giffon. Révision du PLUi d'Angers Loire Métropole : Les résultats de trois mois d'enquête publique (octobre-décembre 2020) et les projets qui interrogent les citoyens. Territoires et trajectoires de développement, Jun 2021, ANGERS, France. hal-03677464

HAL Id: hal-03677464
https://hal.science/hal-03677464

Submitted on 24 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

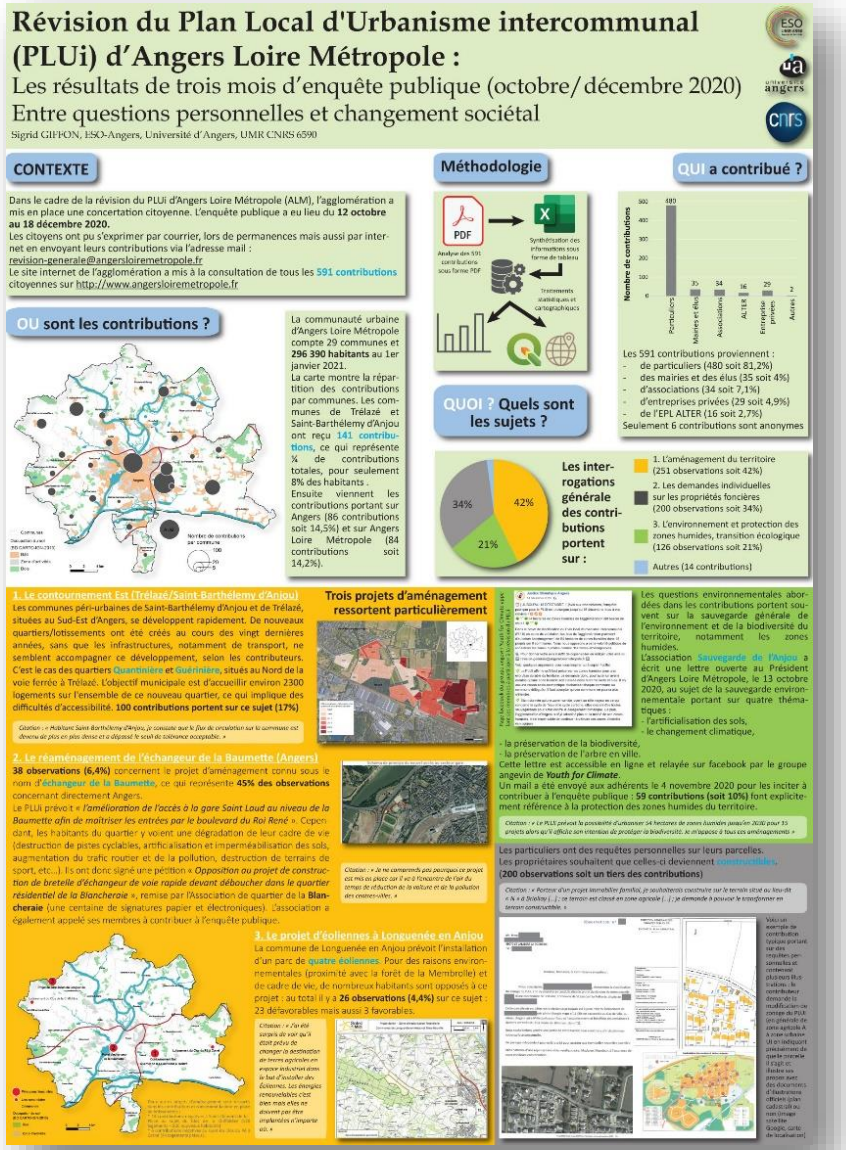
TERRITOIRES ET TRAJECTOIRES DE DÉVELOPPEMENT

Les dynamiques relationnelles comme clé d'analyse renouvelée

16-17 juin 2021 Angers (France)

Révision du PLUi d'Angers Loire Métropole

Les résultats de trois mois d'enquête publique (octobre-décembre 2020) et les projets qui interrogent les citoyens

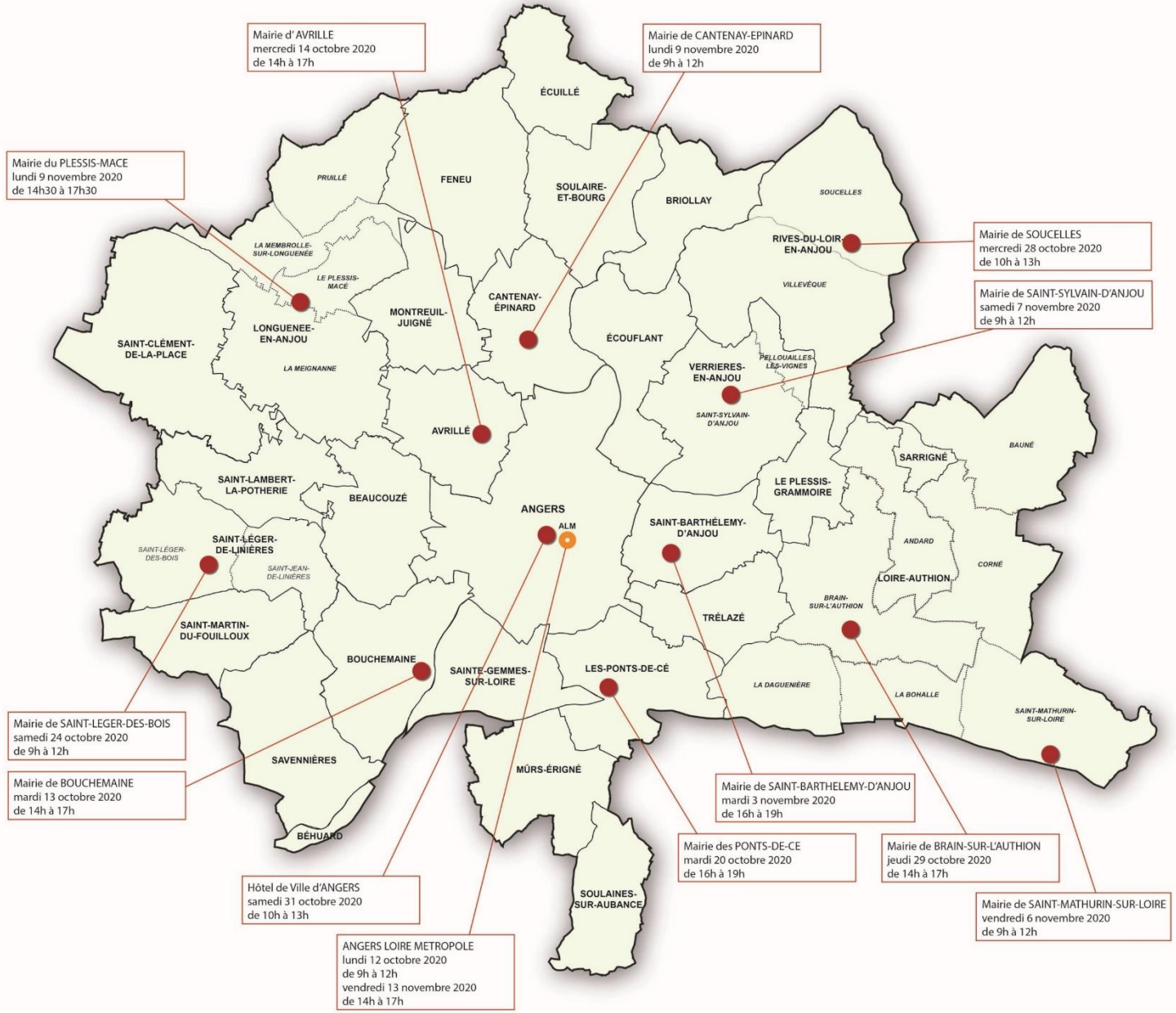


Sigrid Giffon
sigrid.giffon@univ-angers.fr
Assistant Ingénieur en Sciences de l'Information Géographique
ESO-ANGERS, Université d'Angers

Révision du PLUi d'Angers Loire Métropole
Les résultats de trois mois d'enquête publique

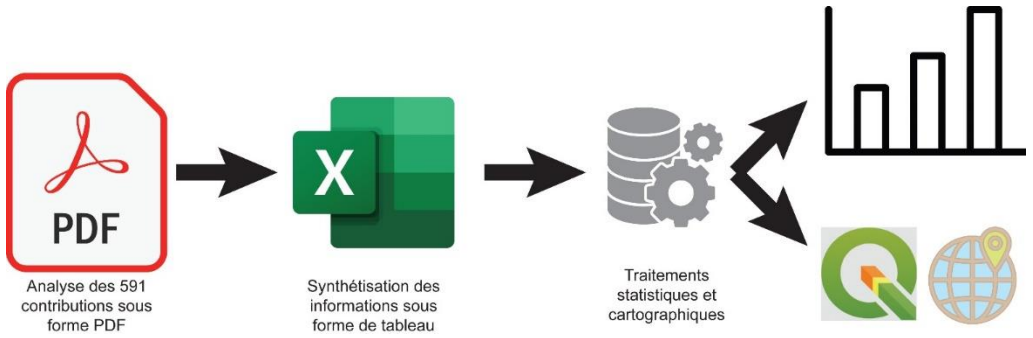
1. **Méthodologie**
2. **Qui a contribué et où sont localisés les questionnements ?**
3. **Quelles sont les principales interrogations des citoyens ?**
4. **Trois projets d'aménagement ressortent particulièrement**
5. **Discussion**

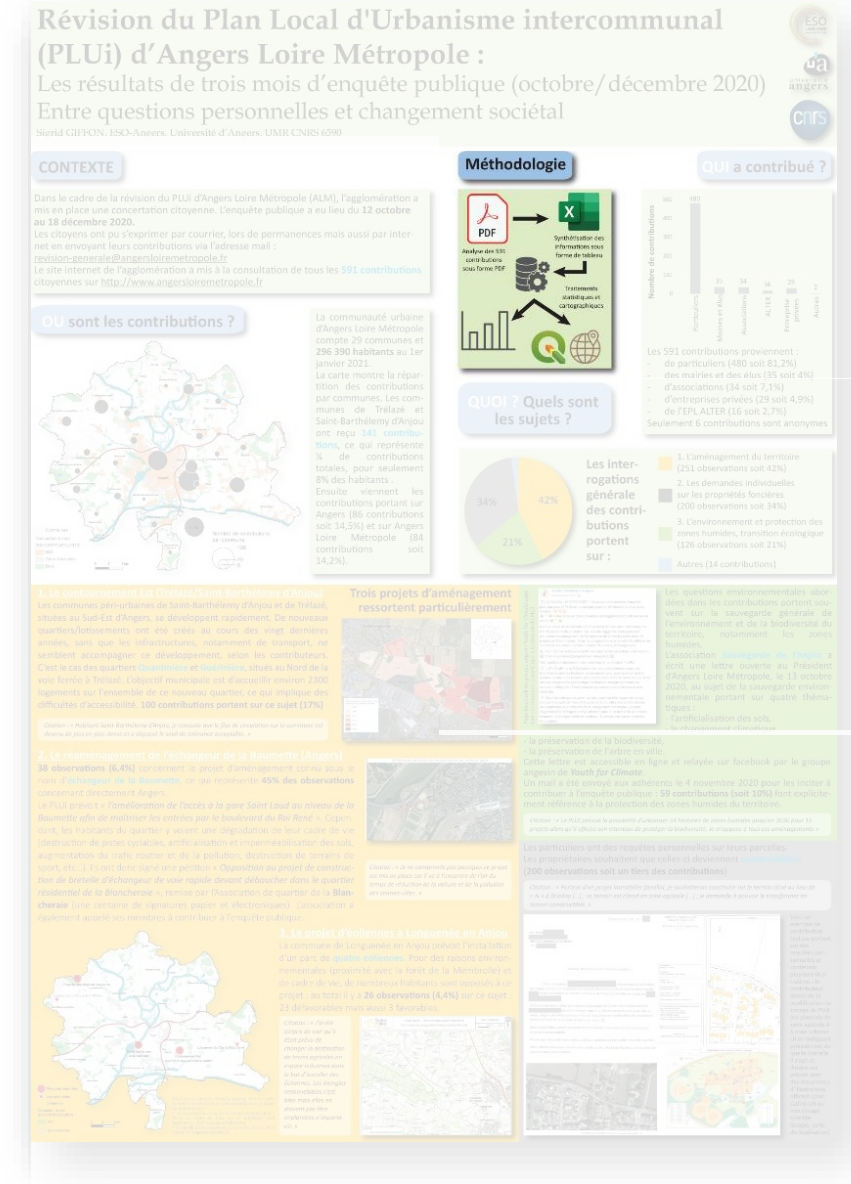
ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
Révision générale n°1 du PLUi -
Actualisation du zonage d'assainissement - Actualisation du zonage pluvial
Lieux d'enquête et lieux de permanence



Méthodologie

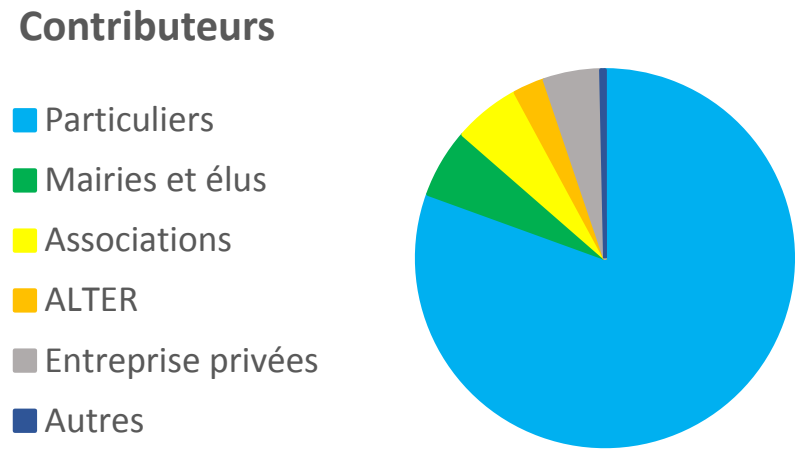
- Les contributeurs se sont exprimés par mail revision-generale@angersloiremetropole.fr
- 591 contributions au format PDF
- Synthétisées dans un tableau
- Traitements statistiques et cartographiques

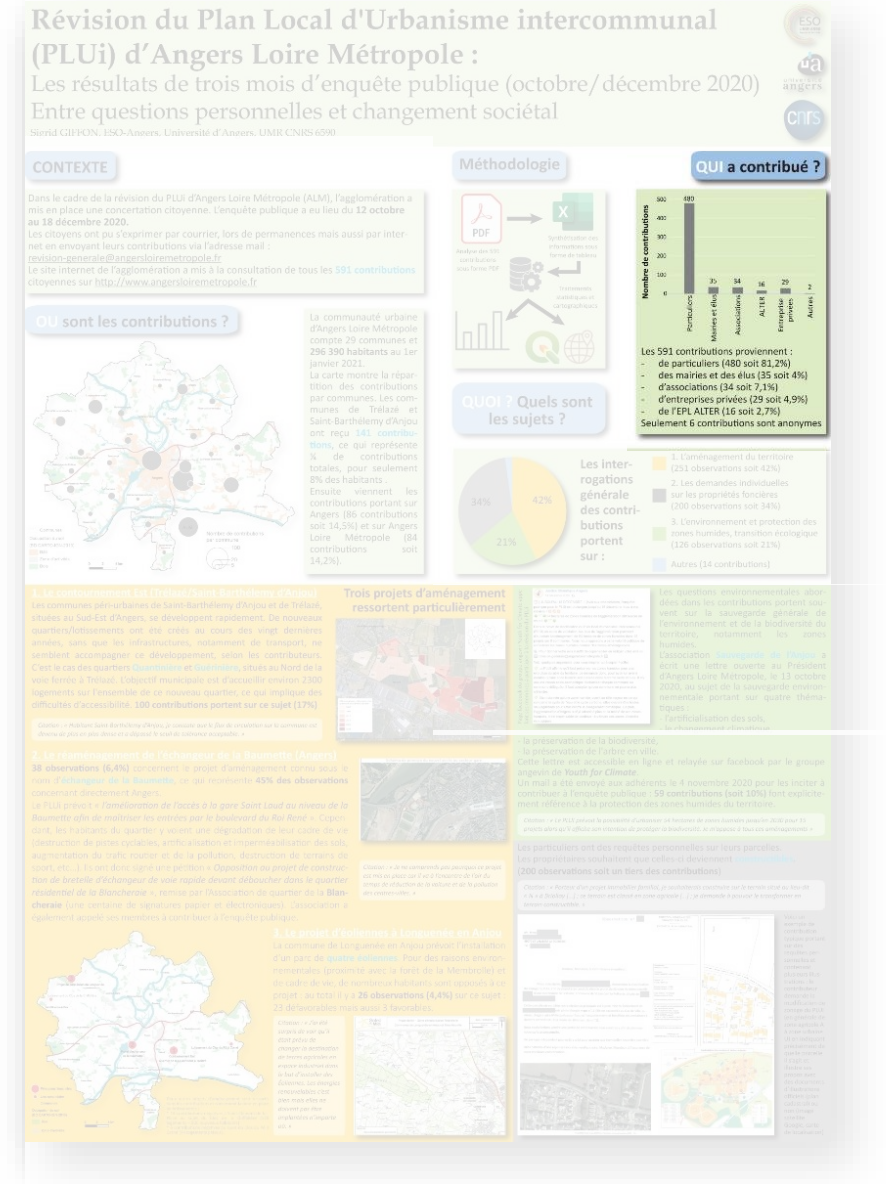




Qui a contribué ?

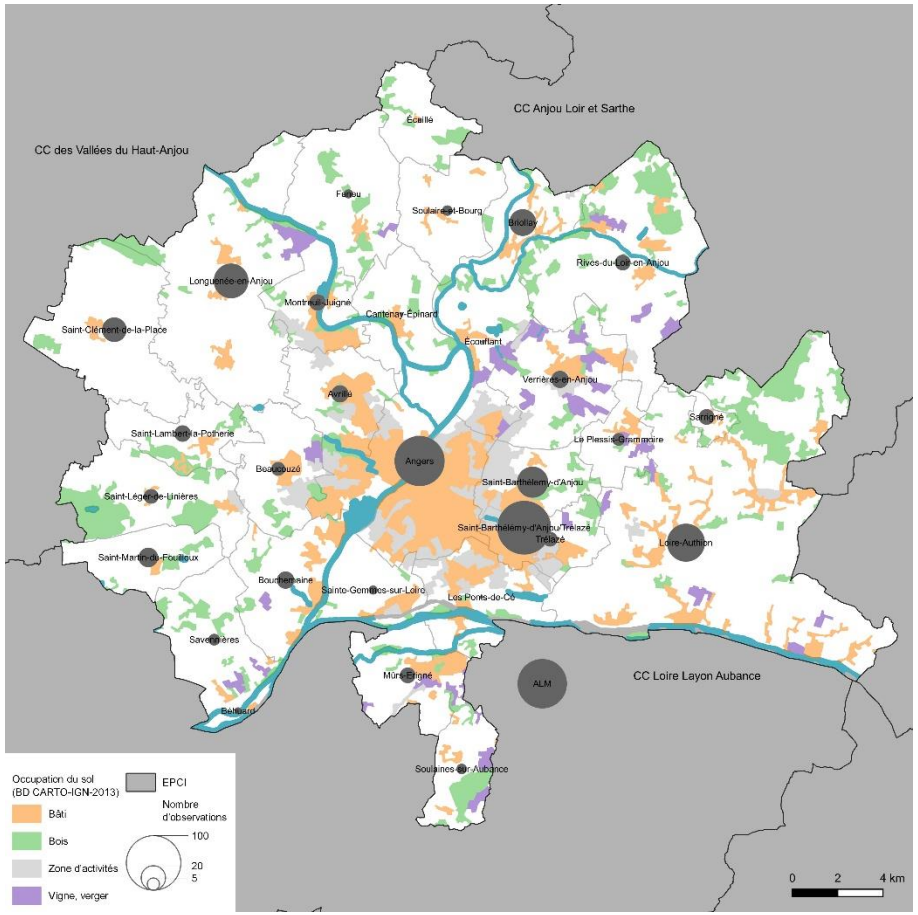
- 480 particuliers (H, F, couples, 80%)
- 35 mairies et les élus (5,9%)
- 34 associations (5,7%)
- Peu de contributions anonymes





Où sont localisés les questionnements ?

- Les communes de Trélazé et Saint-Barthélemy d'Anjou représentent ¼ des contributions, pour seulement 8% des habitants.
- Ensuite, viennent les contributions portant sur Angers (86 contributions soit 14,5%) et Angers Loire Métropole (84 contributions soit 14,2%).



Quelles sont les principales interrogations des citoyens ?

Trois principales thématiques :

- l'aménagement du territoire

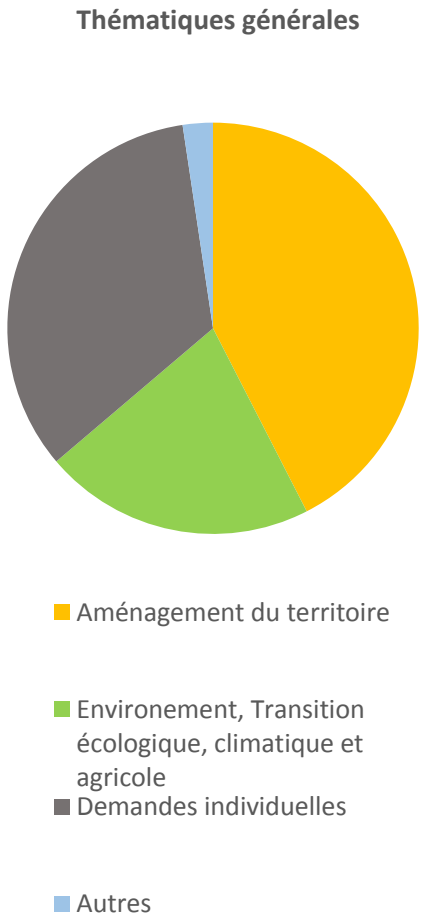
(251 observations soit 42%)

- les questions personnelles

(200 observations soit 34%)

- les questions environnementales

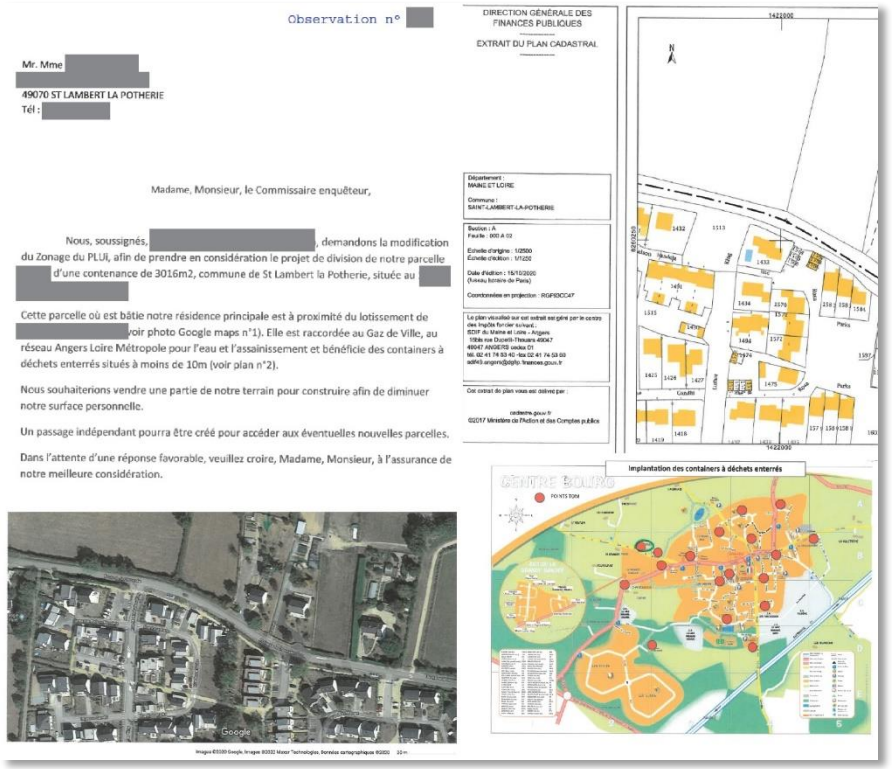
(126 observations soit 21%)





Quelles sont les principales interrogations des citoyens ?

Les questions personnelles (200 observations soit 34%) : les propriétaires de parcelles et qui souhaitent que celles-ci deviennent constructibles



Observation n° [redacted]

Mr. Mme [redacted]
49070 ST LAMBERT LA POTHERIE
Tél : [redacted]

Madame, Monsieur, le Commissaire enquêteur,

Nous, soussignés, [redacted], demandons la modification du Zonage du PLUi, afin de prendre en considération le projet de division de notre parcelle [redacted] d'une contenance de 3016m2, commune de St Lambert la Potherie, située au [redacted]

Cette parcelle où est bâtie notre résidence principale est à proximité du lotissement de [redacted] (voir photo Google maps n°1). Elle est raccordée au Gaz de Ville, au réseau Angers Loire Métropole pour l'eau et l'assainissement et bénéficie des containers à déchets enterrés situés à moins de 10m (voir plan n°2).

Nous souhaiterions vendre une partie de notre terrain pour construire afin de diminuer notre surface personnelle.

Un passage indépendant pourra être créé pour accéder aux éventuelles nouvelles parcelles.

Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre meilleure considération.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

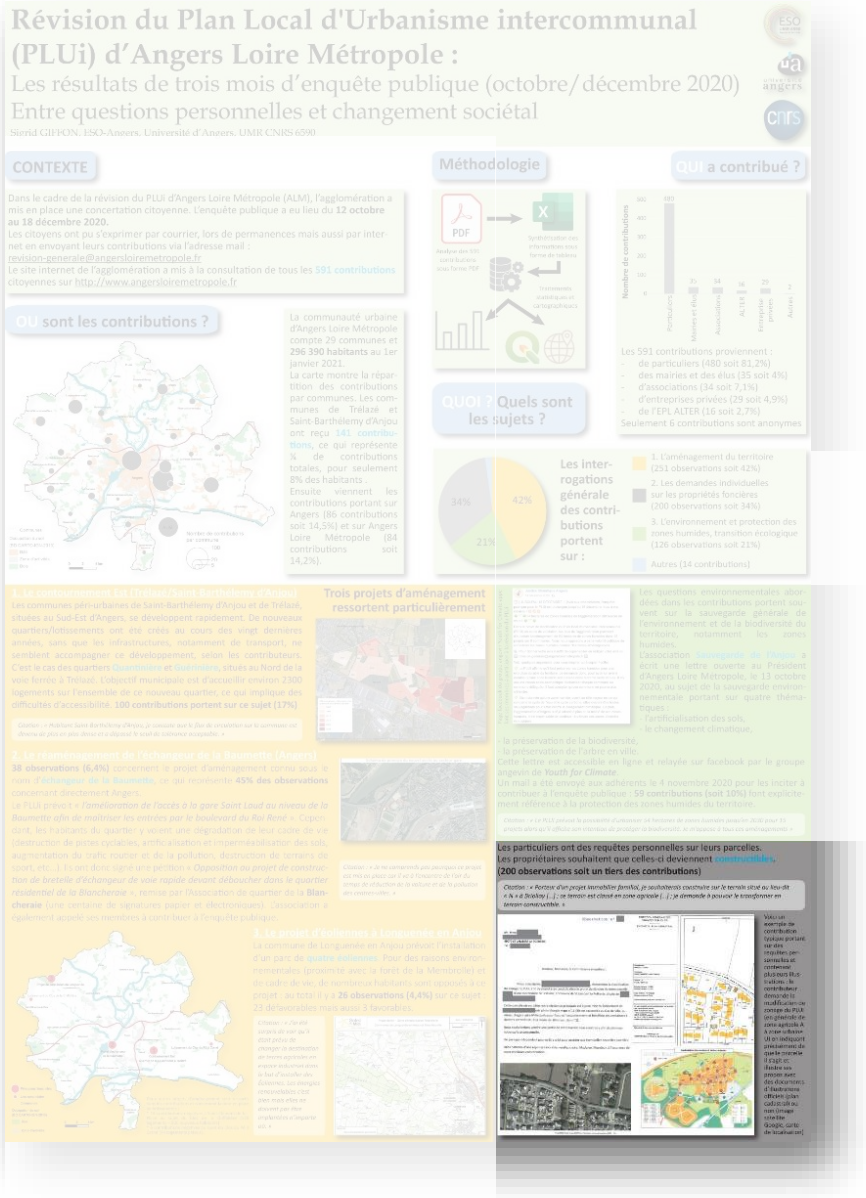
Implantation des containers à déchets enterrés

Exemple de contribution typique portant sur des interrogations personnelles et contenant des illustrations : la contribution contient le texte portant la modification de zonage du PLUi, nommant la parcelle (avec parfois l'adresse) et contenant une image satellite Google, un plan du cadastre et une autre illustration

Obs 5 : « *Porteur d'un projet immobilier familial, je souhaiterais construire sur le terrain situé au lieu-dit « N » à Briollay […] ; ce terrain est classé en zone agricole […] ; je demande à pouvoir le transformer en terrain constructible.* »

Obs 12 : « *Monsieur le Président, Je vous adresse par la présente, ma demande de changement de destination de zone concernant ma parcelle cadastrée « X ». En effet, ma parcelle […] fait partie d'une parcelle définie en zone particulière « N » et pourtant, entourée de parcelles toutes construites […]. Notre souhait, avec mon épouse est de donner à notre famille et notamment à nos enfants, la possibilité d'y construire leurs maisons* »

Obs 491 : « *Nous souhaitons mettre [notre parcelle] en vente et nous vous demandons d'affecter cette parcelle en zone constructible d'habitation* »



Quelles sont les principales interrogations des citoyens ?

Environnement, protection des zones humides, transition écologique représentent 126 observations soit 21%).

Questions relayées grâce aux nouvelles technologies

l'association Sauvegarde de l'Anjou, membre de FNE, a écrit une lettre ouverte au Président d'Angers Loire Métropole, datée du 13 octobre 2020 , au sujet de la sauvegarde environnementale portant sur quatre thématiques :

- l'artificialisation des sols,
- le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité,
- la préservation de l'arbre en ville.

Cette lettre est accessible en ligne ; un mail a été envoyé aux adhérents le 4 novembre 2020 pour les inciter à contribuer à l'enquête publique.

Les contributeurs réagissent également à la presse locale et sur les réseaux sociaux. Ainsi, 59 contributions, soit 10%, font explicitement référence à cette lettre et notamment la protection des zones humides du territoire.



La Sauvegarde de l'Anjou

Lettre d'information - Spécial révision PLUi ALM - Octobre 2020

REVISION DU PLUi d'Angers Loire Métropole : Avis de la Sauvegarde de l'Anjou

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) dessine l'agglomération des années à venir en termes d'habitat, de développement économique, d'infrastructures, de transports, d'usage des sols, de protection de notre environnement, de place de la nature... Le plan date de début 2017. **Sa révision, en cours, est indispensable pour adapter la vision qu'il porte et les moyens qu'il prévoit, aux enjeux majeurs d'aujourd'hui** : la lutte contre le changement climatique et la transition écologique.

Ceci suppose des objectifs ambitieux notamment de sobriété énergétique, de maîtrise de l'artificialisation des sols, de limitation des distances de transports et de préservation de la biodiversité.

Le projet mis sur la table par Angers Loire Métropole (ALM) comporte des évolutions en ce sens. Hélas, elles n'occultent pas **une vision de fond qui reste trop ancrée sur un mode de développement maintenant périmé**. Elles sont bien loin d'être à la hauteur de tels objectifs.

Loin du zéro artificialisation des sols

C'est flagrant en ce qui concerne un volet fondamental du PLUi : la politique d'usage des sols.

Le plan affiche la programmation d'un **étalement urbain** conduisant à priver les espaces naturels et agricoles de l'équivalent de 100 terrains de football chaque année : inacceptable à l'heure où le Plan National Biodiversité affiche l'objectif de zéro artificialisation nette !

Cette vision de la **consommation foncière** est en outre incohérente. Pour les commerces : en affichant avec raison l'objectif de les développer dans les centres urbains pour revitaliser ces derniers, mais prévoyant en même temps de poursuivre leur extension dans des zones périphériques comme celle de Moulin-Marcille. Alors que l'impératif climatique impose clairement de diminuer les grandes zones commerciales ou d'activités éloignées des pôles urbains. Pour les activités, en privilégiant les implantations grandes consommatrices d'espace, au lieu de concentrer le développement sur celles qui allient développement de l'emploi et concentration spatiale. Pour l'habitat, en éloignant un habitat social fortement consommateur de services. Pour les formes urbaines en général, en n'associant pas densification et nature en ville.

CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

NOOON ! PAS LUI !

Nous approuvons en revanche la volonté d'organiser le développement autour de polarités (zones déjà fortement urbanisées) plutôt que l'étalement urbain tous azimuts. Mais à condition de prévoir simultanément une **offre de transports collectifs adaptée**, ce qui n'est pas le cas.

Et pour finir sur l'usage des sols, l'agglomération devrait tirer les leçons de la crise sanitaire pour renforcer les productions agricoles de proximité (comme sur la zone agricole protégée de Ste-Gemmes) et contribuer ainsi aux circuits courts et à la sécurité alimentaire.

https://www.sauvegarde-anjou.org/revision-du-plui-dangers-loire-metropole-lenquete-publique-demarre/

Les collectifs ***Justice climatique Angers*** et ***Youth for climate***, actifs sur facebook, ont appelé leurs membres à participer à la concertation, en leur proposant, de faire un copié/collé du texte ci-contre

Extrait de la page Facebook de Justice climatique Angers
https://www.facebook.com/justiceclimatiqueangers/posts/1559332954268535?__tn__=K-R

Justice Climatique Angers
14 décembre 2020 ·

⏰ [JUSQU'AU 18 DECEMBRE !!]Avis aux retardataires, l'enquête publique pour le PLUi est prolongée jusqu'au 18 décembre, tous à vos claviers ! 💥💥💥
🌳🌱🌳54 hectares de zones humides de l'agglomération ont besoin de vous ! 🌳🌱🌳

Dans le projet de modification du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) en cours de validation, les élus de l'agglomération prévoient d'autoriser l'aménagement de 54 hectares de zones humides dans 15 projets sur 8 communes. Nous nous opposons à cette volonté politique de considérer les zones humides comme des zones aménageables.

🗣️ Pour donner votre avis il suffit de copier-coller ou rédiger votre avis ici : ➡️ revision-generale@angersloiremetropole.fr ⬅️

Voici quelques arguments pour vous inspirer ou à copier / coller :

🌿 Le PLUI affirme qu'il faut préserver les zones humides pour une évolution durable du territoire. Je demande donc, pour avoir un avenir durable qu'une zone humide soit classée dans la trame verte et bleu. Il n'y aucune raison socio-économique d'urbaniser chaque commune ou commune déléguée. Il faut accepter qu'une commune ne pourra plus s'étendre.

🌿 Étant donnée qu'une zone humide jouent un rôle majeur en ce qui concerne le cycle de l'eau et le cycle carbone, elles doivent être toutes sauvegardées pour lutter contre le dérèglement climatique. De plus, l'agglomération d'Angers a déjà urbanisé plus de la moitié de ses zones humides, il est impensable de continuer à détruire ces zones d'intérêts écologiques.

🌿 Sachant que le PLUI souhaite reconquérir la biodiversité, elle doit commencer par sauvegarder la biodiversité en sauvegardant les zones humides. Car, celles-ci sont parmi les milieux naturels les plus riches du monde, avec la plus forte biodiversité.

🌿 Le PLUI prévoit la possibilité d'urbaniser 54 hectares de ZH jusqu'en 2030 pour 15 projets alors qu'il affiche son intention de protéger la biodiversité. Je m'oppose à tous ces aménagements en zone humide. Car aujourd'hui, on parle de « zéro artificialisation net ». Et Angers Loire Métropole ne souhaite même pas préserver ces zones humides ! On ne parle pas d'arrêter toute l'urbanisation, mais de préserver les zones humides qui ont un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité.

Obs 180 : « *en tant que citoyen habitant à Rives du Loir en Anjou, et père de 2 jeunes enfants (4 ans / 3 mois), qui vont subir de plein fouet le dérèglement climatique et ses conséquences, je demande le RETRAIT DEFINITIF du PROJET, dans le futur PLUi, VISANT A URBANISER les 54 ha de zones humides jusqu'en 2030* »

Obs 200 : « *Le PLUi prévoit la possibilité d'urbaniser 54 hectares de zones humides jusqu'en 2030 pour 15 projets alors qu'il affiche son intention de protéger la biodiversité. Je m'oppose à tous ces aménagements en zone humide. Car aujourd'hui, on parle de « zéro artificialisation net ». Et Angers Loire Métropole ne souhaite même pas préserver ces zones humides ! On ne parle pas d'arrêter toute l'urbanisation, mais de préserver les zones humides qui ont un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité.* »

Obs 423 : « *Sur la Commune de Cantenay-Epinard, je demande que la zone 1AU les vignes 3 soit rattachée à la trame verte et bleu des basses vallées angevines afin de tout mettre en œuvre pour préserver la population des risques d'inondation et préserver l'agriculture.* »



Trois projets d'aménagement interrogent les citoyens

1. Le contournement Est

(Trélazé/Saint-Barthélemy d'Anjou)

100 observations (17%)

2. Le réaménagement de l'échangeur de la Baumette (Angers)

38 observations (6,4%)

3. Le projet d'éoliennes à Longuenée en Anjou

26 observations (4,4%)



Le contournement Est

- Développement rapide de nouveaux quartiers, la **Quantinière** et la Guérinière, situés au Nord de Trélazé (2300 logements sur 20 ans)
- Les habitants s'expriment au sujet des nuisances de voirie et de trafic routier
- Ils demandent le désenclavement du quartier et la création d'un contournement (projet existant dès 1979)
- Association de résidents créée en 2016



Le contournement Est

MENU ouest france Le Courrier Recherche : ville, actualité, fait divers... Abonnez-vous Se connecter

Saint-Barthélemy-d'Anjou. Trafic routier : toujours mobilisés

L'association Les Voies de Saint-Barth, créée en 2016 après l'abandon du projet de contournement, incite les citoyens à participer à l'enquête publique.



Des membres de l'association ont déjà noté leurs remarques sur le registre. |

Le problème de trafic dans la commune date des années 2004-2005 avec la création de lotissements à la Quantinière, à Trélazé, qui a généré l'arrivée de plusieurs milliers d'habitants.
À l'époque, une enquête publique a abouti à la recommandation de la création d'un axe routier structurant reliant ce nouveau quartier à la RD 347 (alors RN 147). En 2016, le projet de contournement était supprimé, ce qui avait provoqué une forte mobilisation et la création de l'association Les Voies de Saint-Barth. Le projet figurait alors de nouveau dans le PLUi 2017.

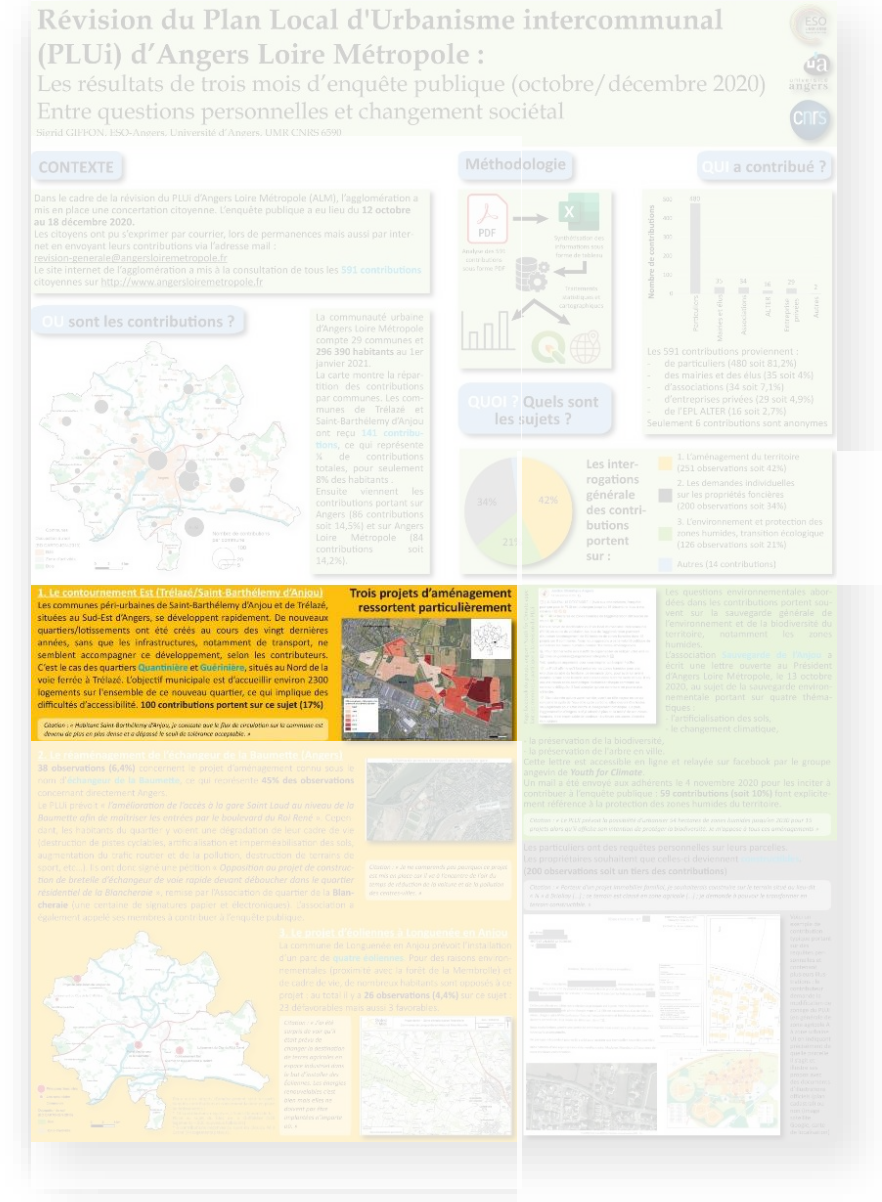
Actuellement, l'arrivée de nouvelles communes dans l'Agglo d'Angers en nécessite une révision.

https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/saint-barthelemy-danjou-49124/trafic-routier-toujours-mobilises-321385d9-8e3b-4ac6-804e-aa5eee7563dd

Obs 245 : « *Habitant Saint-Barthélemy d'Anjou, je constate que le flux de circulation sur la commune est devenu de plus en plus dense et a dépassé le seuil de tolérance acceptable.* »

Obs 246, 248, 250, 251 provenant de conseillers municipaux : « *Le contournement Est du centre-ville de St Barthélemy d'Anjou, par le prolongement du boulevard Bahonneau vers un délestage en direction de la RD 347 pour diminuer la circulation dans la commune, existe depuis 1979 dans les documents les plus anciens.* »

Obs 258 : « *nous demandons la création d'une voie de délestage vers la RD 347, avec un raccordement à hauteur du lieu-dit des Petites Buffeteries*. »



Quelques pistes pour discutions

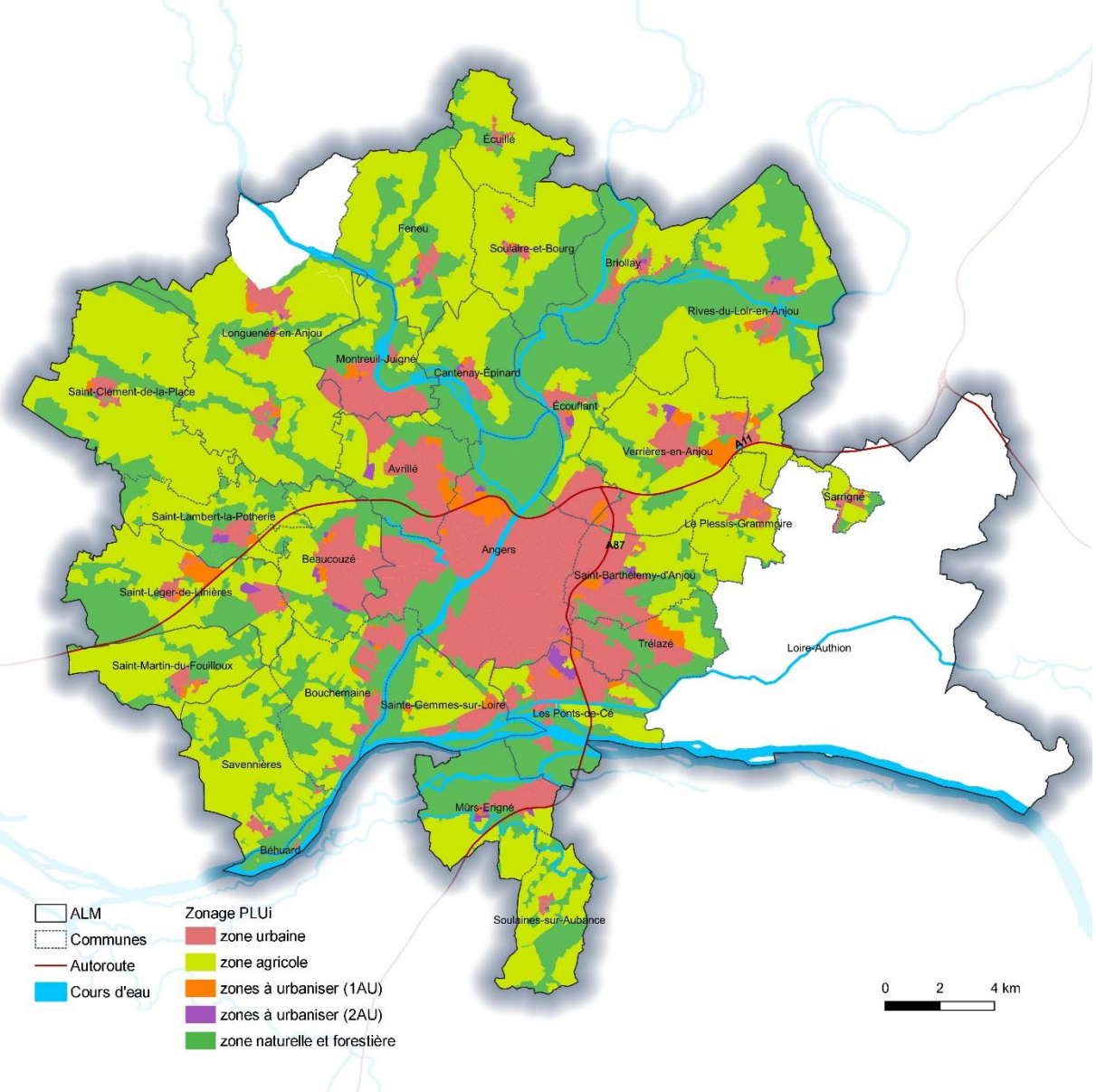
- D'autres thématiques secondaires sont ressorties à la marge, notamment sur la création de nouveaux lotissements
- Pourquoi certaines questions d'aménagement concernant le territoire n'ont pas été traitées par les contributeurs ? On peut citer les travaux du tramway ; l'aménagement de la future prison, …
- Quel peut être l'impact des observations auprès des aménageurs ?

Références

- Beuret, J.-E., & Cadoret, A. (2015). ***La participation citoyenne à l'action publique : Construire des décisions ou un capital pour l'action ?*** Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales, 38(1/3), pp. 21-28.
- Carel, M. (2013). ***La gouvernance est-elle démocratique ?*** Les enjeux de la participation citoyenne. Caisse nationale d'allocations familiales / « Informations sociales », 2013/5 n° 179, pp. 144-151.
- Puget, A., Pestre, J., Bouzemberg, L., Le Berre, N. (2020). ***Du verbe à l'action, la participation au-delà de l'échelle d'Arnstein ?*** Revue Sur-Mesure. URL : revuesurmesure.fr/issues/reprendre-la-ville/du-verbe-a-laction

Révision du PLUi d'Angers Loire Métropole

Les résultats de trois mois d'enquête publique (octobre-décembre 2020) et les projets qui interrogent les citoyens



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Sigrid Giffon
sigrid.giffon@univ-angers.fr
Assistant Ingénieur en
Sciences de l'Information Géographique
ESO-ANGERS, Université d'Angers

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

géoportail de l'URBANISME